



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 Juillet 2018

Procès-Verbal

L'an deux mil dix-sept, le Lundi 23 juillet à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,
M. Habib CHEHADE, Mme Martine ROYER, MM. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND,
Mmes Nathalie GIVELET, Corinne MARTEL, Marie-Claire BUCHI et Virginie MESSAGER,
conseillers municipaux.

Excusés : Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par M. Pascal DENIS, M. Willy BLANCHARD représenté par Mme Isabelle DELAPRE et M. Yvon GALLERAND représenté par Mme Virginie MESSAGER.

Absents : Mme Dominique MARTINEAU, M. Philippe RAFFIN et Mme Martine GIRARD.

M. Yannick GUIBERT a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. GUIBERT évoque l'installation des Gens du Voyage sur les espaces immédiats de la salle multifonction Terre de Sel. Il précise qu'aucun conflit avec le voisinage n'a été à déplorer mais remarque que depuis que le secteur du Porteau a été sécurisé, ces familles se rapprochent d'année en année des habitations. Il regrette également que la station de la SAUR située à l'entrée du parking de Terre de Sel soit aussi vulnérable pour permettre l'alimentation en eau des familles.

M. le Maire répond que ce problème se reproduit tous les ans, et pas uniquement sur le territoire de La Barre de Monts. Des solutions devront être trouvées au niveau intercommunal. Il précise également que la Commune a protégé un certain nombre de secteurs de la Commune pour empêcher des intrusions, mais qu'il n'est pas possible de sécuriser tous les espaces publics et que la commune ne peut pas sécuriser les espaces privés. Il indique enfin que le territoire proche du littoral est très attractif et que ces familles seront très inventives pour s'installer sur des parcelles qui seront propices à leur installation.

N° 2018 - 117 : Affaires Financières : Espace Terre de Sel : Programme des animations Hiver 2018-2019 et tarification

M. le Maire rappelle que le conseil municipal est amené chaque année à définir son programme d'animations pour la période hivernale et à fixer les tarifs d'entrée correspondants.

Pour la prochaine saison hivernale, il est proposé la mise en place d'une programmation communale qui sera en cohérence avec la grille tarifaire proposée par la Communauté de Communes telle que présentée ci-après :

Programme 5ème saison - Tarifs - Objectif fréquentation - Communication

Date	Spectacle	Genre	Ville	Salle	Tarifs	Public
04/11/2018	Diva Nova - Cie Léo et Léon	conte musical	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Conseil Départemental	Jeune public - Famille
11/28/2018	Résidence de création Way du 20 au 27 /11/18	Danse et arts visuels	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Gratuit	Jeune public - Famille
16/12/2018	ONPL	Musiques classiques	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Tarif B : 21€/13€	Tout public
03/02/2019	Cie Grain de Sable + WAY	Danse et arts visuels	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Tarif D : 10€/6€	Tout public - Famille
16/02/2019	Blanche Neige décongelée	Conte frigorifique	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Tarif D : 10€/6€	Jeune public - Famille
10/03/2019	Rock d'hiver Hurllement de Léo + Chanson d'Occasion + groupe local	Musique actuelle	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Hors catégorie Prévente: 21€/16€/8€ Sur place: 25€/21€/8€	Tout public
20/04/2019	RDV théâtral - Emilie Jolie	Comédie Musicale	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Tarif E : 5€/3€	Tout public
21/04/2019	RDV théâtral - Cousins comme cochons	Comédie Musicale	La Barre de Monts	Espace Terre de Sel	Tarif D : 10€/6€	Tout public

Grille tarifaire 5ème Saison : 2018-2019

	Plein	Réduit*	
A	26	16	
B	21	13	
C	15	9	
D	10	6	
E	5	3	
	2*		
Tarif hors catégorie (Diva Nova, Rock d'hiver, opéra/ballet) * tarif special bénéficiaire Passerelle			
<p>Le tarif réduit est appliqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandeur d'emploi - Bénéficiaire du RSA - Jeune de moins de 18ans - Etudiant et apprenti de moins de 25 ans - Personne en situation de handicap (détenrice de la carte) - Détenteurs de la « carte plus » pour les spectacles de Saint jean de Monts exclusivement - Famille à partir de 3 personnes (1 parent + 2 enfants ou 2 parents + 1 enfant) sur présentation d'une pièce justificative <p>Modes de paiement : espèces, carte bancaire, chèque</p>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

N°2018 – 118 : Affaires Financières – Programme et tarifs « Sports d'Hiver à la mer ».

M. le Maire rappelle que, par délibération du 11 septembre 2017, le conseil municipal a voté la grille tarifaire des animations des « Sports d'Hiver à la mer » qui se déroule chaque année durant les vacances de février et de la Toussaint.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer comme suit la grille tarifaire, durant les vacances de la Toussaint, applicable aux activités proposées durant cette animation.

Activités	Tarifs enfants	Tarifs adultes	Pass Famille (2ad. 2 enf.)	Accompagnant
Chiens de traîneaux	10 €	12 €		
Balade contée	3 € (3-6 ans) / 6 € (7-15 ans)	8 €	19 €	
Mystère de Fromentine	5 €/carnet (5pers.maxi)			
Pôle découverte : raquettes	3 €			

Pôle découverte : char à voile 30min	10 €			
Pôle découverte : concours de bonhomme de sables	Gratuit			
Pôle découverte : heure du conte	Gratuit			
Pôle découverte : Calèche	5 €	7 €	22 €	
Chasse aux trésors	4 €	5 €	10 €	2 €
Luge sur aiguilles de pins	4 € les 5 descentes			
Tyrolienne	3 € les deux descentes			
Rando raquettes	5 €	7 €		2 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission municipale « culture-communication » et après avis favorable de la Commission des Finances :

- **Adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document à intervenir à cet effet.

N° 2018 - 119 : Affaires financières - Subvention de fonctionnement au profit du SOUVENIR FRANÇAIS.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention déposée par le SOUVENIR FRANÇAIS dans le cadre de de l'exposition « l'Enfer des Poilus » qui aura lieu à l'espace « Terre de Sel » du 1^{er} au 11 octobre prochain ; le Souvenir Français met à la disposition de la Commune un ensemble de prestations (sonorisation, vidéo projection, supports drapeaux multiple, objets de collectionneurs, etc. ...) et ce, moyennant une subvention d'un montant de 200,00 €.

M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer favorablement sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **autorise** M. le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec le SOUVENIR FRANÇAIS,
- **autorise** en conséquence M. le Maire à procéder au versement de cette subvention, laquelle sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6574).

N° 2018 - 120 : Culture/Tourisme - « Saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan-Marais de Monts » : Convention d'objectifs 2018-2019.

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la mise en place d'une politique culturelle coordonnée sur le territoire de la communauté de communes Océan-Marais de Monts intitulée « la 5^{ème} saison », suite à une phase de concertation étroite avec les communes membres, il est proposé à la commune la signature :

→ d'une convention annuelle visant à définir les engagements et modalités de participation financière de la commune ainsi que les objectifs pour développer une saison culturelle hivernale coordonnée, comprenant un programme d'actions culturelles associé et une communication commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** les dispositions énumérées ci-dessus, relative à la mise en place d'une politique culturelle coordonnée sur le territoire de la communauté de communes Océan-Marais de Monts intitulée « la 5ème saison »,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents, à intervenir avec la communauté de communes Océan-Marais de Monts (convention d'objectifs annuelle),
- **prend note** que le montant de la participation communale au titre de la communication culturelle hivernale 2018-2019 s'élèvera à 3.920,00€, dont le versement interviendra sur 2 exercices comptables (novembre 2018 et mars 2019) et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

N° 2018 - 121 : Affaires Foncières - Cession gratuite au profit de la Commune pour rectification alignement avenue de l'Estacade.

Dans la perspective des travaux d'aménagement de l'avenue de l'Estacade (phase 3) et en vue de la rectification des limites cadastrales de certaines propriétés frappées d'alignement avenue de l'Estacade, des négociations ont été engagées avec divers propriétaires riverains.

Un accord a été obtenu avec des propriétaires riverains pour une cession gratuite à la Commune, dans les conditions suivantes :

- terrain issu de la parcelle cadastrée section AD n° 117 appartenant aux époux AMATE Michel, d'une surface d'emprise d'environ 30 m², cédé gratuitement moyennant la prise en charge par la Commune des frais de géomètre et de notaire ainsi que des frais éventuels de déplacement des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus relatives à la mise à l'alignement de la propriété appartenant aux époux AMATE Michel,
- autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir à cet effet, notamment les procès-verbaux de bornage, les documents de transferts de propriété,
- s'engage** à inscrire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires à la réalisation des dépenses correspondantes.

N° 2018 – 122 : Personnel Communal - Recrutement divers personnels en contrat CDD pour besoins temporaires,

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il y aurait lieu d'autoriser les recrutements suivants, sur la base de contrats CDD :

- Service Restaurant scolaire et Accueil Périscolaire :

- ° 4 mois à temps complet ou non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 336 au maximum,
- ° 2 mois à temps complet ou non complet d'adjoint d'animation, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 325

- Service Entretien des bâtiments communaux :

- ° 4 mois à temps non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 325,

- Services Techniques municipaux :

- ° 6 mois à temps complet ou non complet d'adjoint technique, rémunération mensuelle brute basée par équivalence à l'indice majoré 325,

Service Communication – Culture :

- ° 1 mois d'adjoint d'animation à temps complet, rémunération mensuelle basée par équivalence à l'indice majoré 325,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne** son accord sur les dispositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer le(s) contrat(s) individuel(s) correspondant(s),
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours

N° 2018 - 123 : Mise à disposition d'un agent saisonnier du service culture communication à titre onéreux,

Un agent saisonnier a été recruté pour la saison estivale 2018 au sein du service culture communication de la Commune de la Barre de Monts. La SPL Océan Marais de Monts Tourisme a exprimé le souhait de recruter cet agent durant quelques heures en vue de réaliser des vidéo-clips à but promotionnel.

Vu la demande formulée par la SPL,

Vu l'accord de l'agent recruté pour besoin saisonnier,

Considérant que cette demande prend en compte le bon fonctionnement du service culture communication,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Maire à signer avec la SPL Océan Marais de Monts Tourisme une convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation recruté pendant la saison estivale au sein du service culture communication, sur la base d'un volume total de 70 heures échelonnées sur les mois de juillet et août 2018 en vue de permettre la réalisation de vidéo-clips à but promotionnel,

-précise que la SPL Océan Marais de Monts Tourisme s'engage à rembourser à la Mairie de La Barre de Monts le montant de la rémunération brute calculée sur la base d'un indice majoré 325, des cotisations patronales et congés payés en découlant.

N° 2018- - 124 : Communauté de Communes Océan-Marais de Monts – rapport d'activité 2017.

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition, par M. le Président de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, du rapport d'activité de l'exercice 2017 établi par la structure intercommunale, conformément à l'article L.5211-39 du code général des Collectivités Locales, document qui doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal,

- après un bref exposé de M. le Maire sur le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée par l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.),

- après avoir pris acte que ce document a été mis à la disposition des membres du conseil municipal et du public,

-prend acte de ces résultats qui n'appellent aucune observation particulière de sa part.

Messieurs ROLLAND et GUIBERT regrettent que la Commune dispose d'un conseiller communautaire de moins depuis la démission de M. GALLERAND.

M. le Maire indique que ces regrets ont déjà été exprimés lors d'un précédent Conseil Municipal.

Questions Diverses

Madame ROYER demande ce qu'il est arrivé à la structure RADIOLUS à l'Espace du Petit Bois. M. le Maire répond qu'il s'agit probablement d'un acte de vandalisme. Il précise également que son inauguration aura lieu le 24 juillet.

Mme MESSAGER indique que de nombreuses verbalisations relatives au non-respect de la durée de stationnement sont à déplorer. Il lui semble qu'une limitation à 1 heure sur le parking de la Gare n'est pas suffisante. Elle propose d'uniformiser la durée de stationnement sur une durée plus longue.

M. le Maire répond que l'offre de stationnement public répond à chaque besoin des usagers à Fromentine : un stationnement 15 minutes pour faire des achats de courte durée, un stationnement 1 heure sur une partie du parking de la gare, un stationnement 3 heures sur l'autre partie de ce même parking, et un stationnement 5 heures sur la place de la Chapelle. Cependant, il n'est pas exclu de s'interroger sur le dispositif actuel dans un souci d'amélioration.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.
Le secrétaire de séance, Le Maire,

Yannick GUIBERT

Pascal DENIS